

A M E N D E M E N T

présenté par
 M. Husson

ARTICLE 49
 ÉTAT B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Sport dont titre 2		40 000 000		40 000 000
Jeunesse et vie associative dont titre 2	40 000 000		40 000 000	
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030				
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE		0		0

OBJET

Le présent amendement vise à inscrire 40 millions d'euros supplémentaires sur le programme 163 « jeunesse et vie associative », afin de rehausser le budget du service civique.

En effet, le service civique perd près de 20 % de ses crédits, passant de 579,4 millions d'euros dans la loi de finances initiale pour 2025 à 465 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2026. Il s'agit de l'une des rares politiques dont le montant est inférieur à ce qu'il était en 2019 (500 millions d'euros). Les objectifs, en termes de jeunes réalisant un service civique, ont ainsi été abaissés de 150 000 à 110 000 jeunes.

Le service civique est l'une des dernières politiques de grande ampleur qui porte entièrement sur la mobilisation de la jeunesse. Son efficacité est largement reconnue, y compris par la Cour des comptes, et il représente un véritable soutien pour le monde associatif.

Le Président de la République avait d'ailleurs pris, en 2022, l'engagement de « *poursuivre la généralisation du service civique qui permet à nos jeunes de compléter leur formation par un engagement citoyen reconnu, l'acquisition de compétences, ce qui là aussi vient compléter et renforcer la résilience de la Nation* ». Cet amendement vise à maintenir cet engagement.

L'amendement est gagé sur le programme 163 « Sport ».